



Périmètres Délimités des Abords
autour des Monuments Historiques

DOSSIER ADMINISTRATIF

Avis des architectes des bâtiments de France



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles
de Bretagne**

**Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
d'Ille-et-Vilaine**

Rennes, le 19 août 2024

L'architecte des bâtiments de France,

à Madame Sarah POIRIER

RENNES METROPOLE
Pôle stratégie, Développement,
Aménagement
DAUH service planification et études
urbaines
4 avenue Henri Fréville
35 207 RENNES

Objet: Rennes Métropole / Ville de Rennes/ Création de périmètres délimités des abords

Madame,

L'outil périmètre délimité des abords qui nous est proposé par le législateur depuis la loi LCAP permet d'établir des périmètres adaptés tant aux Monuments Historiques eux-mêmes qu'aux enjeux de préservation des abords formant leurs écrins.

A ce titre et sur proposition de l'architecte des bâtiments de France, Rennes métropole a mené un travail conjoint Etat/Métropole d'élaboration de PDA qui porte sur huit communes de la Métropole Rennaise : Bécherel, Corps-Nuds, L'Hermitage, Mordelles, Pacé, Saint-Armel, Saint-Gilles et Saint-Grégoire pour un total de neuf périmètres délimités des abords (deux sur la commune de Pacé).

Ainsi j'ai l'honneur de vous confirmer que les périmètres délimités des abords proposés, issus de ce travail et arpentage commun reçoit de ma part un avis favorable.

L'Architecte des Bâtiments de France


Marion MORIN-AUROY



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles
de Bretagne**

**Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
d'Ille-et-Vilaine**

Rennes, le 14 août 2024

L'architecte des bâtiments de France,

à Madame Sarah POIRIER

RENNES METROPOLE
Pôle stratégie, Développement,
Aménagement
DAUH service planification et études
urbaines
4 avenue Henri Fréville
35 207 RENNES

Objet: Rennes Métropole / Ville de Rennes/ Création de périmètres délimités des abords

Madame,

L'outil périmètre délimité des abords qui nous est proposé par le législateur depuis la loi LCAP permet d'établir des périmètres adaptés tant aux Monuments Historiques eux-mêmes qu'aux enjeux de préservation des abords formant leurs écrins.

A ce titre et sur proposition de l'architecte des bâtiments de France, Rennes métropole a mené un travail conjoint Etat/Métropole d'élaboration de PDA qui porte sur les 93 Monuments du centre ville de Rennes, le couvent des calvairiennes ainsi que l'ajustement de deux périmètres existants que sont ceux de l'église Sainte-Thérèse et l'école nationale d'agronomie.

Ainsi j'ai l'honneur de vous confirmer que les périmètres délimités des abords proposés, issus de ce travail et arpentage commun reçoit de ma part un avis favorable.

L'Architecte des Bâtiments de France



Sandra LE DEVEHAT